

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY  
COMTÉ DE RICHMOND  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE

SESSION  
SPÉCIALE

À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue mardi le 24 février 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2009-  
**FÉVRIER le 24**

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	5- Isabelle Roberge
	6- Siègne vacant

Absent : 2- Loïc Lenoir

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

**CONVOCATION :**

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code municipal selon les articles 152, 156 et 429. L'avis a été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 24<sup>ième</sup> jour de février 2009 à 19h00.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :** mot de bienvenue et prière

La session est ouverte à 19 heures et 00 minute par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du projet de règlement no. 134-2009, règlement de lotissement.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

09-02-3308

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

## **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.134-2009, RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Attendu que la fusion des municipalités du Canton de Garthby et du Village de Beaulac a été décrétée le 15 mars 2000 créant ainsi la municipalité de Beaulac-Garthby;

Attendu que depuis la création de la nouvelle municipalité de Beaulac-Garthby, les règlements de lotissement des anciennes municipalités continuent à s'appliquer sur leurs territoires respectifs ;

Attendu qu'il est opportun d'harmoniser la réglementation d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité de Beaulac-Garthby ;

Attendu qu'il y aura lieu d'abroger les règlements de lotissement des anciennes municipalités et de les remplacer par un seul règlement de lotissement;

Attendu les dispositions prévues à l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le remplacement d'un règlement de lotissement;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie de ce projet de règlement;

Attendu que les membres du conseil présents déclarent l'avoir étudié.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu, à l'unanimité des conseillers, ce qui suit :

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

09-02-3309

Le projet de règlement numéro 134-2009 est adopté.

QU'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 134-2009, sera tenue le 17 mars 2009.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

---

Cynthia Gagné, directrice générale

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

09-02-3310

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que l'assemblée soit levée à 7 heures 41 minutes puisque tous les points à l'ordre du jour sont épuisés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

---

Cynthia Gagné, directrice générale

---

Jean Binette, maire